

**Campagne  
de sollicitation  
en milieu de travail  
191 000 000 \$ en dons  
recueillis depuis 1968**

## **Comité Entraide**

**Rapport annuel  
de gestion 2013-2014  
Point 2.1.1**

**États financiers des exercices clos  
les 31 décembre 2013 et 31 mars 2014**



Photo prise lors d'un lancement de la campagne 2013  
Dans une organisation participante  
Avec la participation du Secrétariat Entraide

Document préparé et mis en page par le Secrétariat Entraide  
et adopté par le Comité Entraide le 22 août 2014

## Mot du vice-président exécutif

Monsieur Bernard Matte  
Sous-ministre  
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale  
425, rue Saint-Amable, 4<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4Z1

Monsieur le Sous-Ministre,

Je vous sou mets le Rapport annuel de gestion du Comité Entraide 2013-2014 réalisé par le Secrétariat permanent pour les exercices financiers clos le 31 décembre 2013 et le 31 mars 2014.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Sous-Ministre, l'assurance de mon entière collaboration.

**M. Patrick Grenier**  
Vice-président exécutif

Sous-ministre adjoint par intérim  
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Patrick Grenier', written in a cursive style.

## Mot de la directrice du Secrétariat Entraide

Monsieur Patrick Grenier, sous-ministre adjoint par intérim  
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale  
Vice-président exécutif du Comité Entraide  
425, rue Saint-Amable, 4<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4Z1

Monsieur le Sous-Ministre adjoint,

Depuis l'adoption des décrets 390-2006 et 255-2011, par le Conseil des ministres, les résultats des campagnes d'Entraide ont progressé de près d'un million de dollars. Il faut souligner toutefois que le total des dons amassés en 2013 est le deuxième plus élevé depuis 2006. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce résultat, notamment une plus grande participation monétaire de la part des employés du secteur public et des dons institutionnels de plus grande envergure. L'évènement survenu à Lac-Mégantic a eu aussi un effet mobilisateur auprès de plusieurs employés de l'État.

Ce sont 7 556 087 \$ qui seront distribués au cours de l'année aux partenaires philanthropiques grâce à la générosité des employés actifs et retraités du gouvernement du Québec.

Le Secrétariat Entraide s'est assuré de la réalisation du plan d'action 2013-2014. Les axes d'intervention ont été choisis en tenant compte des observations provenant des familles philanthropiques, des directeurs de campagne et des artisans, et ce, lors de sondages ou par le biais de tables de discussion.

Sans l'implication des dirigeantes et dirigeants des organisations des différents secteurs, aucune campagne n'est possible : merci d'avoir donné aux employées et employés, l'opportunité d'exprimer leur générosité. En favorisant la sollicitation par la retenue à la source, la pérennité du don est assurée.

Le Comité Entraide a pu compter sur le soutien et l'expertise de l'équipe du Secrétariat permanent, prémisses de la réussite de la campagne d'Entraide 2013.

**Pascale Despins**  
Directrice

Secrétariat Entraide  
Secteurs public et parapublic



## Déclaration des coprésidents du Comité Entraide 2013-2014

En 2013, le Comité Entraide a bénéficié des bons conseils du Comité d'audit, créé en 2012. Formé de cinq membres, il s'est vu confier pour principaux mandats, d'assister le Vérificateur général du Québec dans sa démarche et de faire les recommandations d'usage au Comité Entraide pour tout ce qui concerne la gestion des dons et le traitement des données financières de la fiducie des employés. Ce Comité a notamment proposé une nouvelle nomenclature des comptes de grand livre, plus représentative des opérations de la fiducie des employés. Les états financiers 2013 ont été adaptés à cette nouvelle formulation.

Le Comité Entraide a adopté une proposition du Comité d'audit voulant qu'à partir de la campagne 2013, la fin d'exercice soit le 31 mars au lieu du 31 décembre. Ce changement rendra plus facile la démarcation des souscriptions pour une campagne donnée. L'exercice financier correspondra davantage au cycle d'opérations de la campagne. L'appariement des dates sera également plus convenable avec le calendrier des activités du Comité Entraide et la production de son rapport annuel de gestion.

Le présent Rapport annuel de gestion et l'information qu'il contient relèvent de la responsabilité du Comité Entraide et de ses membres. Celle-ci concerne l'exactitude et l'intégrité des données de même que la fiabilité des résultats et des contrôles afférents.

### Ce rapport remplit trois fonctions :

- 1) Exprimer adéquatement la mission, les mandats, les valeurs et les orientations stratégiques du Comité Entraide ;
- 2) préciser les objectifs, les indicateurs et les résultats de la campagne d'Entraide ;
- 3) communiquer des données éprouvées et confirmées.

Le Comité Entraide et son comité d'audit se portent garants des méthodes adoptées par le Secrétariat permanent pour s'acquitter honorablement de la production du Rapport annuel de gestion 2013-2014.

Les coprésidents du Comité Entraide

La Coprésidente



**Lucie Martineau**

Présidente générale  
Syndicat de la fonction publique  
et parapublique du Québec

Le Coprésident



**Denys Jean**

Président-directeur général  
Régie des rentes du Québec

## TABLE DES MATIÈRES

|  |           |
|--|-----------|
| <b>MOT DU VICE-PRESIDENT EXECUTIF</b>                          | <b>3</b>  |
| <b>MOT DE LA DIRECTRICE DU SECRETARIAT ENTRAIDE</b>            | <b>4</b>  |
| <b>1. FAITS SAILLANTS</b>                                      | <b>7</b>  |
| <b>2. PRÉSENTATION DU COMITÉ ENTRAIDE</b>                      | <b>8</b>  |
| 2.1 CRÉATION DU COMITÉ   | 8         |
| 2.2 PORTÉE DU DÉCRET 255-2011                                  | 8         |
| 2.2.1 Vision, mission et mandat                                | 9         |
| 2.2.2 Composition du Comité Entraide en 2013-2014              | 9         |
| 2.2.3 Gouvernance et obligations                               | 12        |
| 2.2.4 Planification stratégique 2013-2014                      | 14        |
| <b>3. CONTEXTE 2013</b>  | <b>14</b> |
| <b>4. ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT</b>                           | <b>15</b> |
| <b>5. RÉALISATION DU PLAN STRATÉGIQUE – PLAN D’ACTION 2013</b> | <b>15</b> |
| 5.1 PREMIÈRE ORIENTATION                                       | 17        |
| 5.2 DEUXIÈME ORIENTATION                                       | 19        |
| 5.3 TROISIÈME ORIENTATION                                      | 20        |
| 5.4 QUATRIÈME ORIENTATION                                      | 22        |
| 5.5 CINQUIÈME ORIENTATION                                      | 23        |
| <b>6. LES RÉSULTATS</b>  | <b>28</b> |
| 6.1 ANALYSE DES RÉSULTATS COMPARÉS 2012-2013                   | 28        |
| 6.1.1 Résultats globaux  | 28        |
| 6.1.2 Dons individuels   | 31        |
| 6.2 Dons selon le mode de sollicitation utilisé                | 33        |
| <b>7. LES PERSPECTIVES 2014-2015</b>                           | <b>34</b> |
| <b>8. CONCLUSION</b>   | <b>34</b> |

ANNEXE I : LE VOLET RECONNAISSANCE DE LA CAMPAGNE 2013

ANNEXE II : ÉTATS FINANCIERS DE L’EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013 ET LE 31 MARS 2014

## 1. FAITS SAILLANTS

Fred Pellerin, porte-parole de la campagne d'Entraide depuis les sept dernières années, en prônant le slogan de la campagne « Changeons la donne », a certainement contribué à sa manière à l'atteinte des résultats obtenus en 2013. Les employées et employés de l'État ont effectué plus de 63 000 dons répartis selon leur convenance. Le Comité Entraide salue leur générosité.

La campagne d'Entraide 2013 a permis d'amasser 7 556 087 \$ qui seront répartis entre les différents partenaires philanthropiques de la façon suivante : 4 500 228 \$ aux dix-huit Centraide (59,5 % du total des dons), 2 354 439 \$ à Partenairesanté et ses seize membres (31,2 %) et 701 420 \$ à la Croix-Rouge canadienne, Division du Québec (9,3 %).

Le Secrétariat a sollicité 413 organisations en 2013. De ce nombre, 188 organisations ont participé à la campagne. Elles représentent des ministères et organismes ainsi que des établissements des secteurs de la santé et de services sociaux et de l'éducation. Au total, c'est 46 % des organisations sollicitées qui ont participé à la campagne.

Les ministères et organismes ont permis d'amasser 4 214 235 \$ et les dons des personnes retraitées ont totalisé 2 036 553 \$. Ces deux clientèles expliquent 83,0 % du total amassé.

Plusieurs employées et employés d'organisations ciblées (48) ont participé à une campagne dite de « dons majeurs », c'est-à-dire qu'ils ont effectué un don de 1 000 \$ ou plus réparti entre les partenaires philanthropiques de leur choix. Ainsi, 529 788 \$ ont été amassés. Les résultats de cette campagne particulière se sont accrus de 24,2 % par rapport à 2012.

*Plus de 191 000 000 \$ ont été recueillis en dons auprès du personnel gouvernemental depuis 1968. Sa générosité ne dément pas.*

Des organismes financés par des revenus externes ont aussi participé à la campagne permettant de cumuler une somme de 489 850 \$ en dons institutionnels. Une augmentation de 6,4 % a été enregistrée par rapport à 2012.

La campagne d'Entraide permet aux employées et employés de l'État de donner de 36 façons (18 Centraide du Québec, Partenairesanté et ses 16 membres, Croix-Rouge canadienne, Division du Québec). Elle favorise la sollicitation par la retenue à la source (unique et par versements périodiques). 77,4 % des dons sont ainsi recueillis en 2013.

En 2013, le Comité Entraide a mis en place quatre stratégies pour accroître l'implication des jeunes à la campagne de sollicitation. Un plan d'intervention permettant de cibler des organisations à solliciter, notamment dans les secteurs de la santé et de l'éducation, a été mis en œuvre, toujours dans l'optique d'accroître les résultats.

## 2. PRÉSENTATION DU COMITÉ ENTRAIDE

### 2.1 CRÉATION DU COMITÉ

La campagne de sollicitation auprès des employées et employés de l'État a débuté en 1968. Le Comité Entraide, pour sa part, existe depuis le 10 mai 2006, à la suite de l'adoption du décret 390-2006 par le Conseil des ministres. Le gouvernement et ses partenaires syndicaux, représentés sur ce comité, désirent contribuer au développement d'une culture philanthropique auprès du personnel de la fonction publique.

Le 23 mars 2011, après une évaluation de l'expérience des quatre premières campagnes d'Entraide, le gouvernement du Québec a décidé, en adoptant le décret 255-2011, de reconduire la mission et le mandat du Comité jusqu'en 2016.

### 2.2 PORTÉE DU DÉCRET 255-2011

Le décret stipule que l'utilisation de la retenue à la source pour des dons de bienfaisance est réservée à la seule campagne de sollicitation coordonnée chaque année, à l'automne, par le Comité Entraide.

Le décret détermine les différentes clientèles à solliciter tout en établissant les modalités pour ce faire. Ainsi, les ministères et organismes dont le personnel est régi par la Loi sur la fonction publique (L. R. Q., c. F-3.1.1) ont l'obligation de faire la campagne. Le Comité doit par contre prendre entente avec les dirigeantes et dirigeants des autres organisations gouvernementales pour y tenir une campagne. Après entente avec la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA) et avec la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), le Comité peut solliciter les personnes retraitées des ministères et organismes visés par le décret et les professionnels de la santé rémunérés par la RAMQ.

Le Comité Entraide peut coordonner les activités de la campagne annuelle de sollicitation auprès des députés de l'Assemblée nationale et obtenir des dons institutionnels auprès des organismes financés par des revenus externes.

Le Vérificateur général du Québec effectue, conformément au décret, l'audit des états financiers du Comité Entraide et de la fiducie de bienfaisance des employées et employés et il remet son rapport aux coprésidents après son approbation par le Comité d'audit. Les états financiers sont intégrés au Rapport annuel de gestion présenté à la ministre du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour être finalement déposé à l'Assemblée nationale à des fins d'intérêt public.

### **2.2.1 Vision, mission et mandat**

La vision du Comité Entraide se définit ainsi : contribuer à venir en aide à un plus grand nombre de personnes en situation de vulnérabilité dans toutes les régions du Québec. Pour ce faire, le Comité Entraide a pour mission de mobiliser l'ensemble du personnel et les personnes retraitées des secteurs public et parapublic, les incitant à faire un don, d'en faciliter l'expression et d'en assurer la distribution.

Son mandat consiste à promouvoir ainsi qu'à coordonner les activités reliées à la campagne annuelle de sollicitation, de donner à la ministre du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et ministre responsable de la campagne d'Entraide selon le décret, des avis sur les orientations stratégiques de la campagne.

Il a aussi à s'assurer de la saine gestion des dons via la fiducie des employées et employés afin qu'ils soient répartis selon la volonté des donateurs. Il établit des règles de fonctionnement afin de pallier à l'absence d'information sur celle-ci.

### **2.2.2 Composition du Comité Entraide en 2013-2014**

Le Comité Entraide, de par sa mission, transige avec des dirigeantes et dirigeants d'organisations gouvernementales. Il est une entité paritaire formée de 15 administrateurs : sept membres sont de hauts fonctionnaires provenant des ministères et organismes publics et parapublics et sept autres membres dirigent ou représentent des organisations syndicales. Le vice-président exécutif, sous-ministre adjoint par intérim au MESS, est le 15<sup>e</sup> membre.

Deux coprésidents, représentant les parties patronale et syndicale, sont désignés par décret par le Conseil des ministres. Les autres membres sont désignés annuellement par la ministre responsable. Deux vice-présidents sont dûment nommés ainsi qu'une trésorière.

Le Comité d'audit, pour sa part, est formé de deux membres du Comité Entraide, du vice-président exécutif, d'une personne provenant d'une organisation gouvernementale ayant une expertise en vérification interne et d'une personne assurant la fonction de secrétaire. Cette composition est recommandée par les coprésidents aux membres du Comité Entraide.

## Voici la composition du Comité Entraide (CE) secteurs public et parapublic 2013-2013

### VOLET PATRONAL



**Denys Jean, coprésident**  
Président-directeur général  
Régie des rentes du Québec



**Marie-Renée Roy, vice-présidente exécutive**  
Sous-ministre adjointe  
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale



**Carole Imbeault, vice-présidente**  
Vice-présidente et directrice générale  
Agence du Revenu du Québec



**Anne-Marie Leclerc, trésorière**  
Sous-ministre adjointe  
Ministère des Transports



**Guylaine Rioux**  
Vice-présidente au jeu responsable  
Loto-Québec



**Denis Gagnon**  
Vice-président à l'administration  
Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances

**Photo  
à venir**

**Nicole Lemieux**  
Sous-ministre adjointe  
Politiques et soutien à la gestion  
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport



**Sylvain Gagnon**  
Sous-ministre associé aux services sociaux  
Ministère de la Santé et des Services sociaux

**VOLET SYNDICAL**

**Lucie Martineau, coprésidente**  
Présidente générale  
Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec



**Denise Boucher, vice-présidente**  
Vice-présidente  
Confédération des syndicats nationaux



**Yves Vachon**  
Trésorier  
Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec



**Pierre-Paul Côté**  
Président  
Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ)



**Roberto Bomba**  
Trésorier  
Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec



**Alain Tessier**  
Coordonnateur des affaires sociales  
Syndicat canadien de la fonction publique (FTQ)



**Daniel B. Lafrenière**  
Secrétaire-trésorier  
Centrale des syndicats du Québec

### 2.2.3 Gouvernance et obligations

Il est stipulé dans le décret 255-2011 que le Comité Entraide a les pouvoirs de se donner les règles nécessaires à son fonctionnement interne notamment en regard de la perception et de la remise des fonds impliqués et de la gestion de son budget. Le Comité s'assure que la répartition des dons entre les partenaires philanthropiques respecte la volonté des donateurs et que les sommes versées servent entièrement à venir en aide aux personnes en situation de vulnérabilité au Québec.

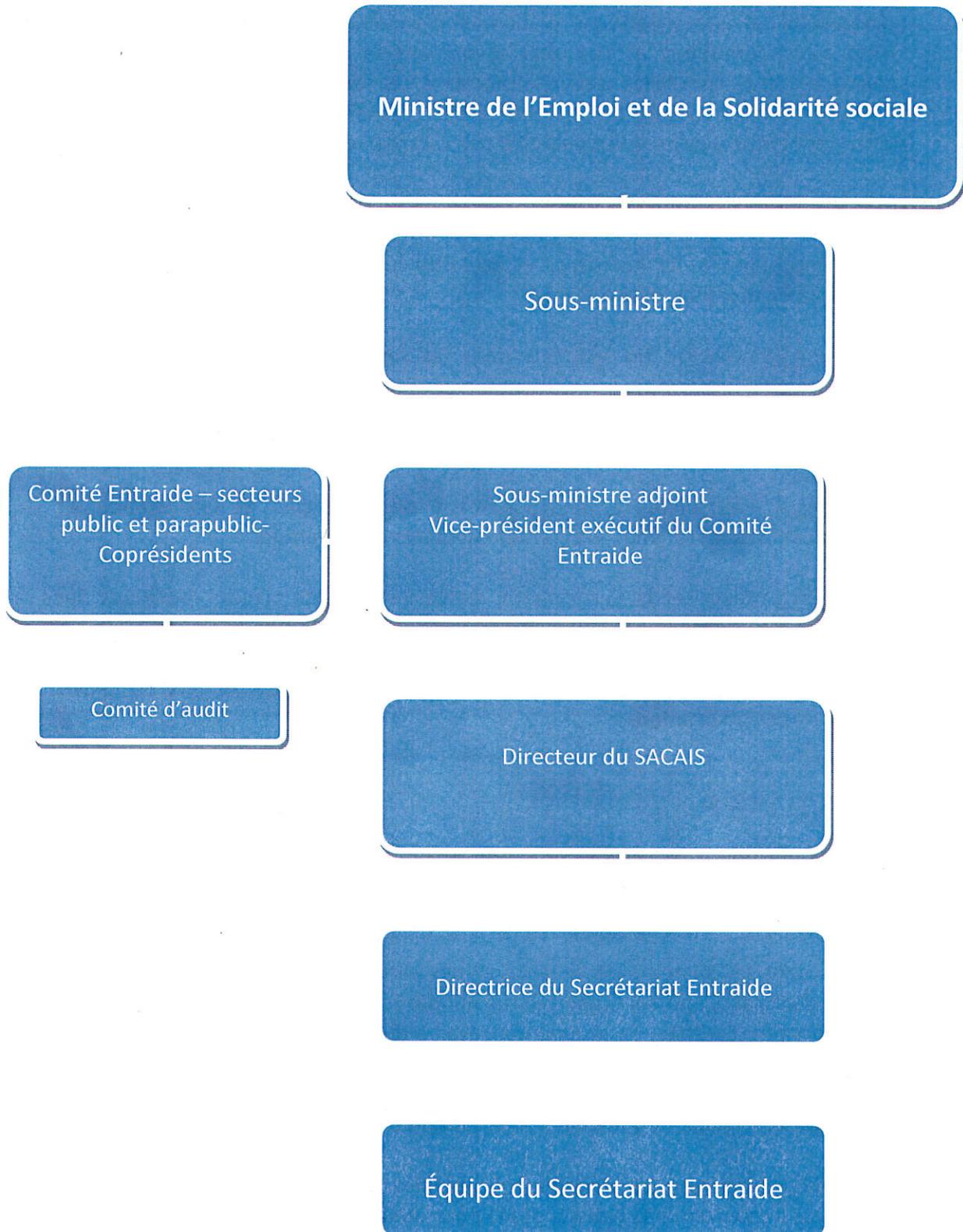
Le Comité Entraide respecte et maintient à jour un code d'éthique et de déontologie et un cadre de gestion axée sur les résultats et sur le respect des principes de transparence et de reddition de comptes.

Le Comité Entraide est appuyé par le Secrétariat Entraide en matière d'orientations stratégiques, de communication et de gestion organisationnelle et administrative des campagnes. À son tour, le Secrétariat fournit l'expertise professionnelle et assure le soutien technique et administratif aux organisations gouvernementales dans la planification et la réalisation de leur campagne de sollicitation.

Le Secrétariat est sous la responsabilité du vice-président exécutif, sous-ministre adjoint par intérim au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Le ministère doit assurer le soutien administratif, le financement des postes réguliers affectés au fonctionnement du Comité et du Secrétariat permanent. D'autres ministères et organismes peuvent apporter leur appui après avoir pris entente avec le ministère.

**Voici la structure administrative 2013 de la campagne d'Entraide :**

## STRUCTURE ADMINISTRATIVE DE LA CAMPAGNE 2013



## 2.2.4 Planification stratégique 2013-2014

En 2011, le ministre responsable de la campagne a adopté le plan stratégique quinquennal tel que soumis par le Comité Entraide. Trois grands enjeux servent de trame aux orientations et aux axes d'intervention du plan d'action annuel de la campagne : 1) la croissance des résultats dans les secteurs public et parapublic 2) la nécessité de tenir compte de la diversité des clientèles et 3) l'action concertée et le partenariat entre tous les intervenants d'une campagne.

Les orientations structurantes sont :

Orientation 1 : Maintenir les acquis et accroître les résultats de la campagne dans le secteur public et les sociétés d'État

Orientation 2 : Accroître les résultats dans les secteurs de la santé et des services sociaux et de l'éducation

Orientation 3 : Assurer une saine gestion des activités de la fiducie des employés

Orientation 4 : Poursuivre le développement de stratégies de sollicitation et de communication adaptées aux différentes clientèles de donateurs

Orientation 5 : Favoriser la participation active de tous les acteurs impliqués dans la campagne.

Les axes d'intervention de la campagne 2013 ont été choisis et mis en œuvre en fonction de ces orientations.

## 3. CONTEXTE 2013

La campagne d'Entraide s'est tenue à compter du 7 octobre 2013 et elle représentait la troisième campagne depuis l'adoption du décret 255-2011.

Les défis dans les secteurs de la santé et des services sociaux et de l'éducation sont toujours d'actualité, car les organisations qui participent à la campagne le font sur une base volontaire. En 2013, un groupe de travail a eu pour mandat d'évaluer et proposer diverses stratégies pour accroître le rayonnement de la campagne et ses résultats. Notamment, des organisations de ces secteurs ont été ciblées et un plan d'intervention a été préparé, impliquant quelques membres du Comité Entraide.

Le Comité réalise que les départs à la retraite d'un bon nombre d'employées et d'employés demeurent à la hausse, ayant pour effet de diminuer le bassin de donatrices et donateurs.

Les jeunes demeurent une clientèle difficile à intéresser aux causes soutenues par la campagne. Le Comité a mis en application quelques stratégies pour cultiver leur appartenance à la campagne.

Par une veille systématique de ce qui se passe en philanthropie, le Comité Entraide tente sans cesse d'ajuster ses stratégies aux courants perçus et selon l'évidence de certaines tangentes dans cette sphère d'activité. Il discute fréquemment avec les partenaires philanthropiques pour agir en toute complémentarité, avec efficacité et congruence.

#### 4. ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT

Pour accroître le rayonnement de la campagne d'Entraide en milieu de travail, le Comité Entraide continue de développer certains outils de sollicitation, de communication et de fidélisation pouvant faire une différence notable à cet égard. Il est question de rendre disponible une offre de service facilitant l'implantation de la fiche électronique dans les organisations qui en font la demande, de l'utilisation des médias sociaux via la refonte du site Internet et de la possibilité de rendre récurrents certains dons. Ces dossiers sont toujours en cours en 2014. La possibilité d'utiliser une application permettant le don en ligne est à l'étude. Une mise à jour du progiciel PRODON est une prémisses à l'élaboration d'information de gestion plus variée et pertinente. Cette opération a débuté à l'hiver 2013. Elle nécessite une révision des processus, des procédures et des outils de reddition. Tous ces projets évolueront en 2014.

#### 5. RÉALISATION DU PLAN STRATÉGIQUE – PLAN D'ACTION 2013

Au cours de la dernière décennie, les « bonnes causes » se multiplient et les donateurs potentiels se voient sollicités de toutes parts. Le Comité Entraide cherche à se démarquer, à créer un plus grand sentiment d'appartenance pour la campagne d'Entraide, incitant les employées et employés ainsi que les personnes retraitées de l'État québécois à la privilégier comme cause philanthropique.

Tenant compte que le donateur potentiel veut savoir pour qui et pour quoi il donne, le Comité Entraide a fait le choix de n'axer le message principal sur aucune cause spécifique puisque la campagne regroupe 36 organisations pour lesquelles il est possible de donner. Le Comité se doit de porter des messages généraux axés sur la générosité et l'importance du don plutôt que sur des causes spécifiques.

Le Comité tente par tous les moyens de faire connaître la force de la campagne par la diversité d'organismes qu'il est possible de soutenir. Il détaille les retombées économiques, sociales et humaines dans les messages spécifiques de communication.

Tenant compte des renseignements et des propositions d'actions obtenus des différents intervenants de la campagne lors de rencontres, sondages et tables de discussion, le Comité Entraide a élaboré son plan d'action 2013 en prévoyant agir de manière à accroître de plus en plus les résultats de la campagne régulière, celle du volet « dons majeurs » ainsi que celle du volet « dons institutionnels ». Il a fourni les efforts nécessaires pour protéger les acquis dans les secteurs de la santé et des services sociaux et de l'éducation notamment par une plus grande fidélisation des donatrices et donateurs. Une révision de tous les processus inhérents à la préparation, à la réalisation de la campagne et à la gestion des fonds a été effectuée afin d'optimiser les opérations et faciliter la réception et la distribution des dons. La participation active de tous les acteurs (membres du Comité Entraide, familles philanthropiques, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, personnel du Secrétariat, dirigeantes et dirigeants des organisations, artisans et tout le personnel de l'État) a été sollicitée et valorisée.

Le Comité Entraide a différencié ses messages selon la clientèle cible, qu'elle soit du volet externe (les différents donateurs) ou du volet interne (les artisans de la campagne). Ainsi, pour ce faire, il utilise une approche active et interactive, en suivant l'évolution des technologies de communication et des tendances marketing. Il souhaite joindre les rangs de la philanthropie 2.0 via son site WEB. Des travaux pour ce faire ont débuté en 2012.

Le Comité Entraide a privilégié le rayonnement de la campagne par le réseautage des représentants des employeurs, de ceux des employés ainsi que ceux des personnes retraitées, par les messages véhiculés par le porte-parole et par l'influence et la crédibilité des actions posées par ses membres.

Les membres du Comité Entraide, les partenaires philanthropiques, les dirigeantes et dirigeants des organisations participantes, les artisans, les employées et employés du Secrétariat Entraide, toutes et tous ont participé à différentes activités de bilan, que ce soit à des rencontres formelles, à des tables de discussion, à des sondages téléphoniques et par d'autres médias. Les stratégies, les outils promotionnels, les messages véhiculés, les sites Internet et les différents projets en cours ont été évalués ainsi que les résultats financiers obtenus qui ont été supérieurs à ceux de 2012.

**Ces activités de sondage et de bilan ont permis d'établir le degré de réalisation du plan stratégique et d'action de la campagne 2013 selon les orientations et les axes d'intervention choisis.**

## 5.1 PREMIÈRE ORIENTATION

### Maintenir les acquis et accroître les résultats de la campagne dans le secteur public

#### 5.1.1 Axe d'intervention

##### Le soutien aux organisations participantes

Le soutien offert par le Secrétariat Entraide est indispensable pour maintenir les acquis et accroître les résultats de la campagne dans le secteur public.

Les directeurs de campagne et les responsables du volet dons majeurs ont pu bénéficier d'événements de mobilisation tels que deux journées de mobilisation et deux soirées de dévoilement des résultats et de reconnaissance à Québec et à Montréal.

Afin d'outiller les artisans de la campagne, treize séances de formation en groupe ont été offertes à des clientèles différentes. Des séances de formation individuelles ont également été offertes au besoin.

Les organisations ont reçu un cahier de campagne contenant les renseignements indispensables pour la réalisation de leur mandat. Ils ont accès au matériel promotionnel qui visait à rendre la campagne plus vivante dans l'organisation.

##### Résultat : Liste et quantité du matériel acheminé dans les organisations

- Près de 230 cahiers de campagne pour les directeurs de campagne et les responsables du volet dons majeurs;
- plus de 76 000 fiches de souscription régulière;
- près de 3 000 fiches de souscription du volet dons majeurs;
- 7 500 fiches de souscription pour les dons à report annuel automatique;
- 286 épinglettes; 10 700 ballons; 7 000 affiches; 5 500 pendrioches; 750 affiches thermomètres.

Un programme de mentorat a été instauré en 2013 afin de mettre en lien des nouveaux directeurs de campagne avec un directeur de campagne expérimenté.

##### Résultat : Nombre de participants au programme de mentorat

- Un directeur de campagne a accepté de participer au programme de mentorat.

#### 5.1.2 Axe d'intervention

##### Une offre de diverses modalités pour faire un don

Encore une fois en 2013, le Comité Entraide et le Secrétariat Entraide ont fait la promotion du don par retenue à la source, espérant augmenter les souscriptions des

donateurs dans les organisations du secteur public. Ces messages ont été diffusés à plusieurs reprises auprès des dirigeants et des artisans dans les organisations.

**Résultat : Ratio de retenues à la source et % d'augmentation**

- Le ratio de retenues à la source (unique ou par versement périodique) se chiffre à 77,4 % comparativement à 77,6 % en 2012, soit le total des retenues périodiques et uniques par année sur l'ensemble des dons recueillis.

En 2013, en plus de la campagne régulière (don par retenue à la source, don au comptant, don selon des activités de financement), deux autres modalités de dons sont disponibles pour les employés de l'État : le projet de don à report annuel automatique<sup>1</sup> et le don majeur.

Un projet pilote pour le don à report annuel automatique a été testé dans une organisation afin d'évaluer s'il serait avantageux de l'implanter ensuite à l'ensemble.

**Résultat : Réalisation du projet pilote sur le don à report annuel automatique**

- Plus de 6 500 employés ont reçu une fiche de souscription et un papillon explicatif. L'organisation a connu une hausse de résultat de 20 000 \$. Il n'y aura pas de suite à ce projet car il a été très difficile à réaliser à plusieurs égards.

Concernant la **campagne du volet « dons majeurs »**, des éléments importants de la stratégie de sollicitation ont été revus. En 2013, seules les 51 organisations qui ont eu deux donateurs majeurs et plus en 2012 ont été invitées à y participer. Pour la première fois, le bassin de personnes visées inclut les cadres de niveau 4, s'ajoutant aux cadres de niveau 3 et supérieurs. Quarante-huit organisations ont accepté l'invitation de madame Dominique Savoie, nouvelle présidente d'honneur de cette campagne et sous-ministre au ministère de Transports.

**Résultat : Nombre de dons majeurs et % d'augmentation des dons majeurs**

- 468 donateurs de 1 000 \$ et plus provenant des 48 organisations sollicitées ont participé à cette campagne comparativement à 366 en 2012, pour une augmentation de 27,9 %.
- Au total, dans les diverses clientèles de la campagne, nous avons eu 706 donateurs majeurs cette année par rapport à 568 en 2012, représentant une augmentation de 24,3 %. Le montant amassé pour les dons majeurs est de 856 277 \$, soit une augmentation de 135 050 \$ par rapport à 2012 (721 227 \$).

**Au niveau du don institutionnel**, la sollicitation auprès de 53 organisations bénéficiant de revenus externes a été effectuée au mois d'avril au lieu du mois d'octobre. Ce changement avait pour but de permettre aux organisations de prendre immédiatement

---

<sup>1</sup> Le donateur accepte que son don pour la campagne en cours se reporte ensuite automatiquement pour les campagnes suivantes à moins d'un avis contraire de sa part.

la décision de donner après avoir reçu leur enveloppe budgétaire pour l'année financière.

**Résultat : Nombre de dons institutionnels et % d'augmentation**

- 25 organisations ont effectué un don institutionnel, soit sept du côté syndical et 18 organisations gouvernementales. Cinq des 53 organisations sollicitées n'avaient pas contribué à la campagne en 2012. Une organisation s'est désistée en 2013.
- Le montant en 2013 provenant des dons institutionnels est de 489 850 \$ alors qu'il était de 460 443 \$ en 2012, représentant une augmentation de 6,39 %.

## 5.2 DEUXIÈME ORIENTATION

### Accroître les résultats dans les secteurs de la santé et des services sociaux et de l'éducation

#### 5.2.1 Axe d'intervention

##### La fidélisation des organisations participantes de ces secteurs

Les organisations du secteur de la santé et des services sociaux ont bénéficié des mêmes actions que celles décrites au point 5.1.1 concernant le soutien aux organisations participantes du secteur public. Les directeurs de campagne ont aussi profité de l'expertise et de la disponibilité de leur agent de liaison.

Le coordonnateur régional de la Côte-Nord a poursuivi son travail amorcé depuis quelques années auprès des organisations de la santé et des services sociaux et de l'éducation de la Haute et de la Basse-Côte-Nord.

**Résultat : Nombre d'interventions**

- Secteur de la santé et des services sociaux : 364 appels et 163 courriels
- Secteur de l'éducation : 205 appels et 63 courriels
- Total : 569 appels et 226 courriels.

#### 5.2.2 Axe d'intervention

##### L'adhésion de nouvelles organisations à la campagne d'Entraide

Un plan d'intervention pour l'année 2013 a été élaboré pour cibler de nouvelles organisations à solliciter. Les dirigeants de 23 organisations du secteur de la santé et six organisations de l'éducation qui n'ont pas participé à la campagne d'Entraide de 2012

ont reçu une pochette d'information et elles ont été invitées à participer à la campagne de 2013.

Deux agences de la santé et des services sociaux ont fait l'objet d'une action particulière d'un membre du Comité Entraide ou du Secrétariat Entraide afin d'obtenir leur collaboration pour introduire la campagne d'Entraide dans les organisations en santé de leur territoire.

**Résultat : Nombre d'organisations adhérentes**

- L'opération d'envoi des pochettes pour les dirigeants des 29 organisations non participantes en 2013 n'a suscité aucune nouvelle adhésion.
- Deux nouvelles adhésions en santé et services sociaux
- Deux nouvelles adhésions en éducation.

Un comité de réflexion sur les actions à mettre en œuvre dans les secteurs de la santé et des services sociaux et de l'éducation a été mis en place. Il a été décidé d'élaborer un plan d'action comportant des stratégies propres à chacune des 4 régions ciblées (Côte-Nord, Montréal, Montérégie et Bas-Saint-Laurent), souhaitant y augmenter le rayonnement de la campagne d'Entraide.

**Résultat : Nombre de rencontres tenues**

- Le comité de réflexion s'est réuni à deux reprises.

Concernant le programme d'accueil destiné aux nouvelles organisations, le contenu de la pochette offerte aux dirigeants de celles-ci a été revu. Les agents de liaison du Secrétariat Entraide ont soutenu les directeurs de campagne de ces organisations.

**Résultat : Nombre de contacts effectués et d'outils développés**

- Les agents de liaison ont placé 31 appels et 11 courriels aux directeurs de campagne des nouvelles organisations.
- Une pochette d'accueil bonifiée a été acheminée aux nouvelles organisations.

## 5.3 TROISIÈME ORIENTATION

### Assurer la saine gestion des activités de la Fiducie des employés

#### 5.3.1 Axe d'intervention

##### L'optimisation du potentiel des ressources humaines, matérielles et informationnelles

Une meilleure répartition des tâches entre les employées et employés du secteur de la gestion financière a permis de répondre plus rapidement aux différentes demandes

provenant de la clientèle concernant les rapports de campagnes, les annexes à remplir, les dépôts à effectuer, notamment.

Des améliorations ont été apportées aux applications informatiques et les processus ont été revus de manière à répondre adéquatement et efficacement aux différents besoins des usagers.

En 2013, un changement dans le traitement des engagements des personnes retraitées a permis un gain de temps substantiel et a éliminé les risques d'erreur dus à la transcription nouvelle de données.

#### **Résultats : Nombre de demandes traitées**

25 améliorations informatiques ou aux processus ont été réalisées.

### **5.3.2 Axe d'intervention**

#### **Le soutien aux organisations dans les processus de reddition de comptes**

Dans un souci d'efficacité, le Secrétariat a révisé le guide de clôture d'une campagne et les différents formulaires utilisés par les directeurs de la campagne pour rendre compte des dons recueillis, des demandes de reçus, des dépôts effectués. Elle a élaboré un guide d'utilisation du site sécurisé sur lequel sont déposés plusieurs documents.

Le formulaire « bordereau de dépôts » a été modifié, à la demande de la Direction de la vérification interne et des enquêtes administratives du ministère, pour en faciliter le traitement.

### **5.3.3 Axe d'intervention**

#### **L'amélioration des mécanismes de contrôle des opérations fiduciaires**

En 2013, le Comité d'audit a tenu trois rencontres et a émis plusieurs recommandations au Comité Entraide, notamment sur les états financiers 2012 présentés avec une nouvelle nomenclature des postes comptables, sur la distribution des surplus accumulés et sur la séparation des tâches, donnant suite au rapport de gouvernance et de direction du Vérificateur général du Québec. Pour faciliter la séparation des sommes engagées pour une campagne donnée, le Comité d'audit recommande au Comité Entraide de modifier la date de fin d'exercice. Cette proposition a été adoptée ce qui implique la présentation de deux états financiers dans ce rapport de gestion.

## 5.4 QUATRIÈME ORIENTATION

### Poursuivre le développement de stratégies de sollicitation et de communication adaptées aux différentes clientèles de donateurs

#### 5.4.1 Axe d'intervention

##### L'adaptation des processus de sollicitation

Quelques stratégies concernant les jeunes de la fonction publique, développées en 2012, ont été lancées en 2013.

Lors des séances de formation des nouveaux directeurs de campagne et des journées de mobilisation, des messages ont été diffusés concernant l'importance d'inclure des jeunes dans le comité interne de la campagne tout en prônant leur implication à d'autres niveaux.

Un document d'information a été inclus, par plusieurs organisations, dans les pochettes d'accueil fournies aux nouveaux employées et employés de la fonction publique, notamment les jeunes.

De l'information sur la campagne d'Entraide a été diffusée sur le site Internet du Forum des jeunes.

Deux autres démarches proposées en 2012 n'ont pas été complétées cette année dont la création d'une page Facebook. Cette page aurait permis de faire la promotion des activités de la campagne Entraide et de mobiliser l'ensemble des employés, dont les jeunes, et les personnes retraitées des secteurs public et parapublic.

##### **Résultat : Nombre de stratégies mises en œuvre pour les jeunes**

- Cinq stratégies ont été lancées afin de faire connaître davantage la campagne d'Entraide aux jeunes ainsi que les sensibiliser et les mobiliser. Deux d'entre elles n'ont pu être complétées en 2013.

Pour la campagne des personnes retraitées, des communiqués dans une revue et sur un site Internet ont permis une plus grande visibilité pour la campagne d'Entraide. Une nouveauté cette année, la campagne d'Entraide a été présentée lors d'une rencontre regroupant des associations de personnes retraitées.

##### **Résultat : Nombre d'actions de visibilité pour les personnes retraitées**

- Le 10 mai 2013, une présentation de la campagne d'Entraide a été effectuée aux grandes associations d'aînés, de retraités et de dispensateurs de services aux aînés (G-15).

- Parution dans la revue de l'Association de retraitées et retraités de l'éducation et des autres services du Québec (AREQ) à l'automne 2103.
- Parution d'une vignette sur le site Internet de la Commission administrative de régimes de retraite et d'assurances (CARRA).

Concernant la campagne des professionnels de la santé rémunérés par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), la stratégie de visibilité de la campagne a été constituée de placements publicitaires dans des revues et sur un site Internet.

**Résultat : Nombre d'actions de visibilité pour les professionnels de la santé**

- Parution sur le site Internet de la Régie de l'Assurance maladie du Québec (RAMQ) en octobre.
- Parutions à l'automne dans 3 revues :
  - Association des chirurgiens dentistes du Québec (ACFQ – Point de contact)
  - Ordre des dentistes du Québec (journal de l'ordre)
  - Ordre des optométristes du Québec (Optopresse)

## 5.4.2 Axe d'intervention

### 5.4.2.1 La personnalisation du matériel promotionnel

Sept clientèles différentes sont visées par les campagnes s'adressant aux individus :

- Sollicitation dans le cadre d'une campagne en milieu de travail : les employés du secteur public, du secteur de la santé et des services sociaux, du secteur de l'éducation, les cadre de niveau 4 et plus (volet dons majeurs), le projet pilote du don à report annuel automatique;
- Sollicitation par publipostage : professionnels de la santé et personnes retraitées.

Une personne sollicitée reçoit une fiche de souscription et de l'information sur la campagne d'Entraide tenant compte de la clientèle dont elle fait partie.

**Résultats : matériel personnalisé aux clientèles**

- Sept fiches de souscription différentes, adaptée aux clientèles ciblées.

## 5.5 CINQUIÈME ORIENTATION

### Favoriser la participation active de tous les acteurs impliqués dans la campagne

#### 5.5.1 Axe d'intervention

#### L'implication des partenaires philanthropiques dans le développement de la campagne

Les partenaires philanthropiques se sont impliqués de plusieurs façons dans le développement de la campagne 2013.

- Matériel promotionnel pour les événements, fiches de souscription, site Internet, etc. : production d'une vidéo, transmission de témoignages, etc.
- Participation aux événements (lancements, dévoilements, formations)
- Participation à différents comités

Le Secrétariat Entraide a également participé à des activités et des rencontres organisées par les partenaires philanthropiques.

De plus, plusieurs échanges entre le Secrétariat Entraide et les partenaires philanthropiques ont eu lieu par courriel ou appel téléphonique :

#### Résultat : Nombre d'échanges avec les partenaires philanthropiques

- L'équipe de la campagne a communiqué à 100 reprises par courriel et à 77 occasions par appel téléphonique avec les partenaires.
- L'équipe de la gestion financière a aussi échangé régulièrement avec les partenaires, principalement en ce qui concerne les quatre versements annuels et les informations de gestion sur la campagne.

#### Résultat : Participation d'Entraide à des activités des partenaires philanthropiques

- Lancement de la campagne de Centraide Québec et Chaudière-Appalaches;
- soirée de dévoilement des résultats de Centraide Québec et Chaudière-Appalaches;
- soirée de reconnaissance de Centraide du Grand Montréal;
- trois réunions de l'Assemblée des Centraide du Québec;
- soirée de reconnaissance de la Croix Rouge canadienne, division du Québec;
- simulation d'urgence pour la ville de Québec, organisée par la Croix Rouge;
- 25e anniversaire de la création de Partenaiesanté – soirée reconnaissance.

## 5.5.2 Axe d'intervention

### L'implication active des membres du Comité Entraide

Les coprésidents ont participé étroitement à toutes les stratégies de communication (révision de communiqués, signature de lettres de toutes sortes, etc.). Ils ont fait des représentations auprès de plusieurs organisations que ce soit pour les mobiliser ou les remercier. Ils ont participé aux différentes activités de lancement et de reconnaissance.

Les membres se sont impliqués de différentes façons :

- Participation à des comités : dons majeurs, rayonnement en santé et en éducation, jury pour l'attribution des prix du programme de reconnaissance;
- Rédaction de textes à inclure dans des journaux internes : Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec, Syndicat des professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec, Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec, entre autres;
- promotion d'Entraide auprès de différentes instances.

Tous les membres ont effectué des appels de courtoisie auprès des organisations participantes.

## 5.5.3 Axe d'intervention

### 5.5.3.1 La reconnaissance de l'implication des différents acteurs

Le ministre responsable de la campagne a participé à la soirée de reconnaissance qui s'est tenue à Québec.

Le programme de reconnaissance permet de souligner la performance d'organisations par l'attribution de prix Philanthrope et de certificats Distinction. Aussi des récompenses individuelles permettent de souligner l'apport d'artisans avec les prix Artisan Philanthrope, de la Relève et Hommage Entraide.

Dans le cadre du volet dons majeurs, les organisations peuvent se mériter un certificat Les donateurs qui ont contribué pour un montant de 1 000 \$ et plus et qui en expriment le désir reçoivent une lettre de remerciement dûment signée par la présidente d'honneur de la campagne et la présidente du comité Dons majeurs.

#### Résultat : Mise en œuvre du programme de reconnaissance

- Remise de 13 prix Philanthrope et de 25 certificats Distinction
  - 5 prix Philanthrope et 14 certificats Distinction dans le secteur public
  - 4 prix Philanthrope et 8 certificats Distinction dans le secteur de la santé et des services sociaux
  - 4 prix Philanthrope et 3 certificats Distinction dans le secteur de l'Éducation

- Remise de 2 prix Artisan Philanthrope
  - 1 dans le secteur public et 1 dans le secteur de la santé et des services sociaux
- Remise d'un prix Hommage Entraide (secteur public)
- Remise de 50 certificats pour les dons majeurs
  - 12 certificats Bronze (3 à 5 donateurs)
  - 10 certificats Argent (6 à 9 donateurs ou augmentation de 3 ou 4 donateurs)
  - 9 certificats Or (10 à 14 donateurs ou augmentation de 5 ou 6 donateurs)
  - 12 certificats Platine (15 donateurs et plus ou augmentation de 7 donateurs et plus)
  - 7 certificats Fidélité (5 ans de participation au volet dons majeurs)
- Plus de 300 lettres de remerciements envoyées à des donateurs majeurs

À l'annexe I, la liste des récipiendaires 2013 est disponible.

**Voici la fiche de souscription de la campagne d'Entraide 2013**  
**faisant la promotion des familles philanthropiques,**  
**favorisant ainsi leur proximité avec les donateurs**



« Entraide connaît les mains qui ont besoin. On a juste à trouver des mains qui sont prêtes à s'ouvrir pour s'ajouter au maillon fort de la grande chaîne humaine. Ta main à toi, est-ce qu'elle embarque cette année ? »  
*Mel Pellan, porte-parole de la campagne*

## À quoi servent vos dons ?



« Donner éclaire des vies »

Donner à Centraide, c'est...

Fournir une aide précieuse à un grand nombre de personnes vulnérables, certaines probablement proches de nous. Donner à Centraide, c'est soutenir un vaste réseau d'organismes communautaires locaux présents dans toutes les régions du Québec. Donner à Centraide, c'est appuyer les communautés dans leur recherche de solutions durables aux problèmes de pauvreté, d'exclusion et d'isolement.

[www.donneracentraide.ca](http://www.donneracentraide.ca)



« La philanthropie au travail »

Donner à Partenairesanté-Québec, c'est...

Prendre part au combat que livrent ses 16 organismes membres contre la maladie, au bénéfice de plus de deux millions de personnes atteintes au Québec (plus de 300 problèmes de santé qui causent 80 % des décès prématurés) et les aider, ainsi que leurs proches, à apprivoiser le quotidien. Parce qu'au-delà des soins médicaux, il y a encore beaucoup à faire...

[www.partenairesante.qc.ca](http://www.partenairesante.qc.ca)



« Votre contribution change tout »

Donner à la Croix-Rouge, c'est...

Répondre avec compassion aux besoins de première nécessité (hébergement, alimentation et vêtements neufs) des victimes de sinistres. C'est permettre à des intervenants bénévoles d'offrir réconfort et aide matérielle aux victimes de sinistres au moment où ces personnes en ont le plus besoin. Quand un sinistre survient, personne n'est épargné.

[www.croixrouge.ca](http://www.croixrouge.ca)

## Les retombées de votre générosité si vous choisissez la retenue à la source

### CENTRAIDE

Une retenue de 10\$ par paie permet à un travailleur ou une travailleuse de rue d'effectuer 17 heures d'intervention auprès des jeunes d'un quartier défavorisé pour prévenir la violence et la toxicomanie ainsi qu'atténuer l'attrait des gangs de rue.

Une retenue de 15\$ par paie permet à une cuisine collective de procurer à une maman et à ses quatre enfants cinq soupers par semaine pendant 26 semaines.

### PARTENAIRESANTÉ-QUÉBEC

Une retenue de 10\$ par paie permet à un hémophile ayant contracté le VIH ou l'hépatite C à la suite d'une transfusion sanguine contaminée, de recevoir les services d'un psychologue.

Une retenue de 15\$ par paie permet à Dystrophie musculaire Canada d'acheter un déambulateur pour ainsi promouvoir l'autonomie des personnes atteintes de cette maladie.

### CROIX-ROUGE

Une retenue de 10\$ par paie permet à une famille sinistrée de dormir trois nuits à l'hôtel, au chaud et en sécurité, et de recevoir des produits pour bébé (couches, pommade, etc.).

Une retenue de 15\$ par paie permet à un bénévole de recevoir une formation grâce à laquelle il pourra offrir un soutien inestimable à des gens qui viennent de tout perdre à la suite d'un sinistre.

## Le cœur sur la main

Certains ont la main heureuse, d'autres moins.  
Certains multiplient les efforts afin d'aider leur prochain...  
C'est ce qu'on appelle avoir le cœur sur la main!

Si chaque campagne d'entraide a un début et une fin, la pauvreté, la maladie et les sinistres ne prennent pas de vacances. Nous voici donc, pour la campagne 2013, prêts à tendre à nouveau la main et à solliciter vos dons précieux. Grâce à votre aide, à un petit geste qui permet de changer les choses, une personne retrouvera l'espoir.

Merci de donner, de garder le cœur vif et la main généreuse!



**LUCIE MARTINEAU**  
Coprésidente du Comité Entraide  
Secteurs public et parapublic  
Présidente générale  
Sindicat de la fonction publique  
et parapublique du Québec



**DENYS JEAN**  
Coprésident du Comité Entraide  
Secteurs public et parapublic  
Président-directeur général  
Régie des rentes du Québec

## 6. LES RÉSULTATS

La Campagne d'Entraide 2013 a porté plus que ses fruits. Dans cette section du rapport, les résultats de certaines analyses permettent de réaliser ce fait sous l'angle de divers ratios comparés à ceux de 2012 et ceux des années antérieures : l'atteinte de la cible fixée, le nombre d'organisations participantes par rapport à celles sollicitées, les sommes amassées réparties entre les familles philanthropiques, l'évolution des taux de participation des différentes clientèles, l'évolution du don moyen selon les groupes visés, les résultats de certaines stratégies particulières et l'impact de la retenue à la source sur l'ensemble des dons.

### 6.1 ANALYSE DES RÉSULTATS COMPARÉS 2012-2013

#### 6.1.1 Résultats globaux

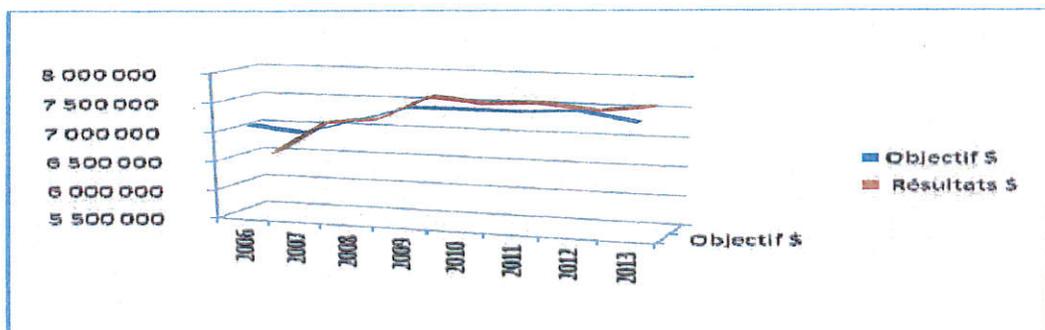
##### 6.1.1.1 Analyse sur l'atteinte des objectifs financiers

| ANNÉE | Objectif de la campagne en \$ | Résultats obtenus en \$ | % de réalisation de l'objectif |
|-------|-------------------------------|-------------------------|--------------------------------|
| 2012  | 7 550 000                     | 7 443 164               | 98,6                           |
| 2013  | 7 400 000                     | 7 556 087               | 102,1                          |

À la fin de 2013, la campagne d'Entraide aura connu une progression de plus d'un million de dollars en huit ans, ce qui représente une hausse de 16,2 % par rapport à 2006 (6 501 337 \$ ont été amassés en 2006).

L'objectif de 2012 n'ayant pas été atteint, le Comité Entraide a opté pour un scénario conservateur en choisissant un objectif de 7 400 000 \$ pour 2013, prévoyant ainsi une baisse de 0,01 % par rapport au montant amassé en 2012. Contrairement à cela, l'objectif a été réalisé à 102,1 %.

#### RÉSULTATS ANNUELS 2006-2013 PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS FIXÉS



Le Comité Entraide détermine l'objectif de la campagne à partir de l'analyse de facteurs susceptibles d'inférer sur les résultats. Des éléments tels le contexte économique, les départs à la retraite, les changements de structures de certaines organisations ou les modifications apportées aux équipes de campagne, peuvent notamment influencer les résultats.

#### 6.1.1.2 Analyse du nombre d'organisations qui participent à la campagne d'Entraide par rapport au nombre d'organisations sollicitées par secteur

| CLIENTÈLES   | 2012  |             | 2013  |             |
|--|---|-------------|---|-------------|
|  | Nombre d'organisations participantes/nombre d'organisations sollicitées | %           | Nombre d'organisations participantes/nombre d'organisations sollicitées | %           |
| Secteur public : Ministères et organismes (incluant les sociétés d'État) | 92/97   | 94,8        | 91/95   | 95,8        |
| Secteur santé  | 66/208  | 31,7        | 64/201  | 31,8        |
| Secteur éducation  | 32/116  | 27,6        | 33/117  | 28,3        |
| <b>TOTAL</b>   | <b>190/421</b>  | <b>45,1</b> | <b>188/413</b>  | <b>45,5</b> |

Les ministères et organismes du secteur public dont les employés sont régis par la Loi sur la fonction publique sont tenus de réaliser la campagne annuelle de sollicitation alors que les sociétés d'État peuvent en décider autrement. C'est le cas pour quatre d'entre elles. En 2013, deux organisations ont fait l'objet d'une fusion.

Le Comité Entraide est autorisé à solliciter le personnel des deux autres secteurs (santé et services sociaux et éducation) après entente avec les dirigeants des organisations (201 invitations dans le secteur de la santé et des services sociaux et 117, dans le secteur de l'éducation). Elles sont réparties en réseau dans toutes les régions du Québec et chaque établissement représente un défi quant à l'organisation de la campagne.

Pour ce qui a trait aux établissements en santé, les quarts de travail, l'environnement de travail non bureautique ainsi que les campagnes effectuées par des fondations sont là autant de raisons pour expliquer la difficulté à accroître la participation et les résultats.

Le Comité Entraide constate que les employés du milieu de l'éducation préfèrent effectuer des dons de proximité, c'est-à-dire donner à des gens qu'ils connaissent ou à des organismes de leur milieu, et ce, de manière spontanée. Certains employés (les enseignants tout particulièrement) n'accèdent pas à des outils électroniques de communication, rendant ardue l'organisation d'une campagne.

### 6.1.1.3 Analyse de la répartition des dons entre les familles philanthropiques selon la volonté des donatrices et donateurs

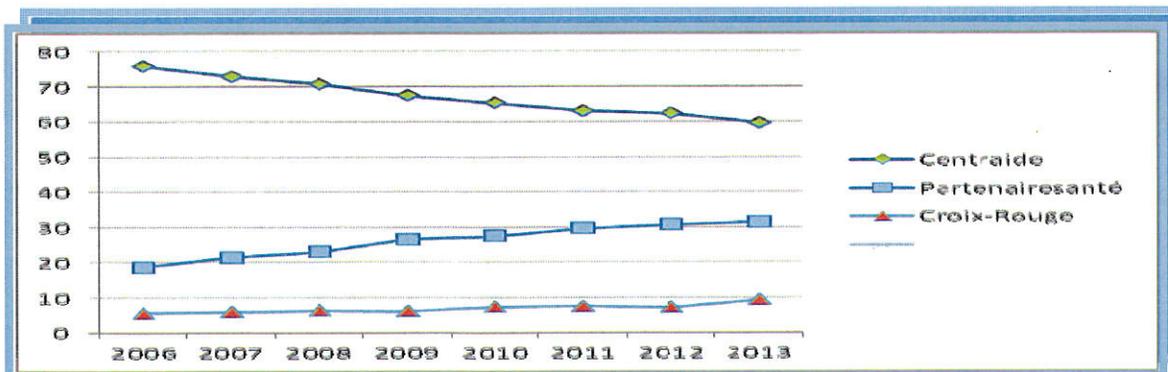
| FAMILLES PHILANTHROPIQUES | 2012             |      | 2013             |       |
|---------------------------|------------------|------|------------------|-------|
|                           | \$               | %    | \$               | %     |
| Centraide                 | 4 629 720        | 62,2 | 4 500 228        | 59,56 |
| Partenairesanté           | 2 279 476        | 30,6 | 2 354 439        | 31,16 |
| Croix-Rouge               | 533 968          | 7,2  | 701 420          | 9,28  |
| <b>TOTAL</b>              | <b>7 443 164</b> |      | <b>7 556 087</b> |       |

Notons que les dons recueillis pour les causes soutenues par Centraide ont diminué entre 2012 et 2013 au profit de Partenairesanté et ses membres et à celui de la Croix-Rouge, division du Québec. Il est probable que l'évènement survenu à Lac-Mégantic a incité les donateurs à soutenir les sinistrés en donnant à la Croix-Rouge.

La Croix-Rouge a recueilli plus de dons en 2013 par rapport à 2012. L'augmentation entre les deux campagnes a été de 31,36 %.

**Le graphique suivant démontre l'évolution de la répartition des dons des donatrices et donateurs entre les différents partenaires philanthropiques depuis 2006 :**

**TAUX DE RÉPARTITION DES DONS ENTRE LES PARTENAIRES DEPUIS 2006**



## 6.1.2 Dons individuels

### 6.1.2.1 Analyse des taux de participation par clientèle

Depuis l'adoption du décret 390-2006, étant donné que le gouvernement a choisi de faire la campagne au profit de trois familles philanthropiques, le taux de participation (nombre de donateurs divisé par le nombre d'employés donnant à Centraide) est établi en divisant le nombre de dons par le nombre d'employés qui peuvent faire jusqu'à trois dons pour une campagne donnée. Il est question dorénavant d'un ratio de dons calculé pour chaque clientèle.

**Le tableau suivant montre la variation des taux de participations (ratios de dons) pour chaque clientèle entre 2012 et 2013 :**

| CLIENTÈLES                                       | 2012<br>% | 2013<br>% |
|--|-----------|-----------|
| Ministères, organismes et sociétés d'État        | 37,0      | 35,4      |
| Santé et services sociaux                        | 3,88      | 3,71      |
| Éducation  | 7,0       | 7,51      |
| Personnes retraitées                             | 27,89     | 26,95     |
| Professionnels de la santé rémunérés par la RAMQ | 3,14      | 3,36      |

Selon les données obtenues par les directeurs de campagne sur leur rapport, les effectifs des ministères, organismes et sociétés d'État se sont accrus de 0,09 % alors que le nombre de dons a diminué de 3,3 % ce qui explique la baisse du taux en 2013.

En 2013, les effectifs des organisations en santé et en services sociaux ont diminué de (-15,7 %) ainsi que le nombre de dons (- 19,7 %) ce qui explique la baisse du taux de 0,17 point de pourcentage (p.p.).

Les effectifs des organisations en éducation ont diminué de 11,6 % en 2013 alors que le nombre de dons a diminué de 5,9 %, ce qui explique la baisse de 0,45 p.p.

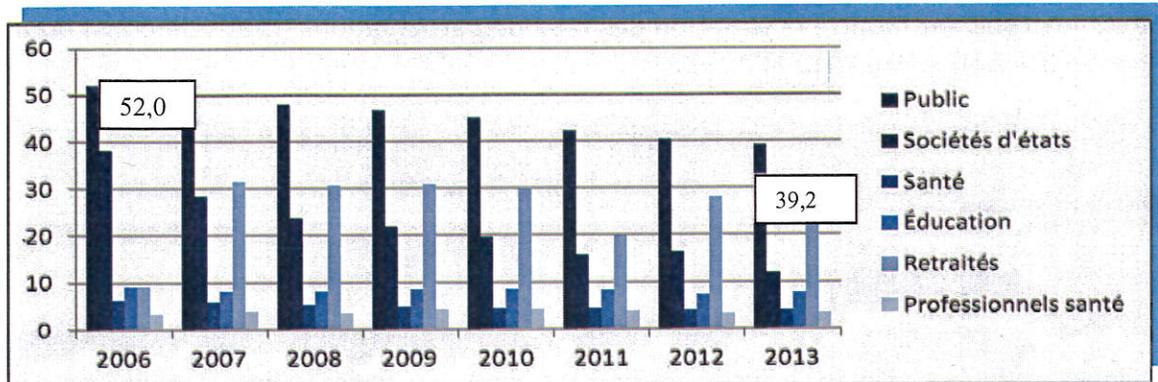
Pour bien comprendre les ratios concernant les personnes retraitées, certains renseignements sont nécessaires. À l'exception des années 2006 et 2011, pour chaque campagne, le Secrétariat a sollicité les personnes retraitées des trois dernières années plus celles de l'année en cours. Par cette stratégie, en moyenne 64 000 donateurs étaient invités à donner annuellement. En 2011, le Secrétariat a modifié son approche pour solliciter 101 000 personnes. Malgré ce fait, le nombre de dons est demeuré sensiblement le même que celui des années antérieures, oscillant autour de 20 000 dons. En 2013, le taux de participation a été de 26,95 %, c'est-à-dire en baisse

par rapport aux années 2007 (31.42 %), 2008 (30.58 %), 2009 (30.86 %), 2010 (29.65 %), 2012 (27,89 %).

Le nombre de professionnels de la santé rémunérés par la RAMQ pouvant être sollicités a diminué de 3,9 % en 2013 alors que le nombre de dons a augmenté de 2,9 %, ce qui explique la baisse du taux de 0.94 p.p. en 2012.

**Le graphique suivant montre l'évolution des taux de participations par clientèle depuis 2006. Les sociétés d'État sont montrées distinctement afin de soustraire leur impact sur l'évolution du ratio dans les ministères et organismes.**

**TAUX DE PARTICIPATION PAR SECTEUR DEPUIS 2006**



**Constat :** les taux de participation sont à la baisse pour chaque clientèle depuis 2006. Les résultats étant à la hausse depuis 2006, puisque le nombre des effectifs a peu varié, le nombre de dons demeurant sensiblement le même en moyenne, il faut conclure en la générosité des donateurs qui ont accru la valeur de leurs dons.

#### 6.1.2.2 Analyse des dons moyens obtenus par clientèle

Le total des sommes amassées par clientèle divisé par le total des dons recueillis par celle-ci détermine les dons moyens. Il est question ici de la valeur moyenne d'un don qu'un employé peut faire pour un organisme donné.

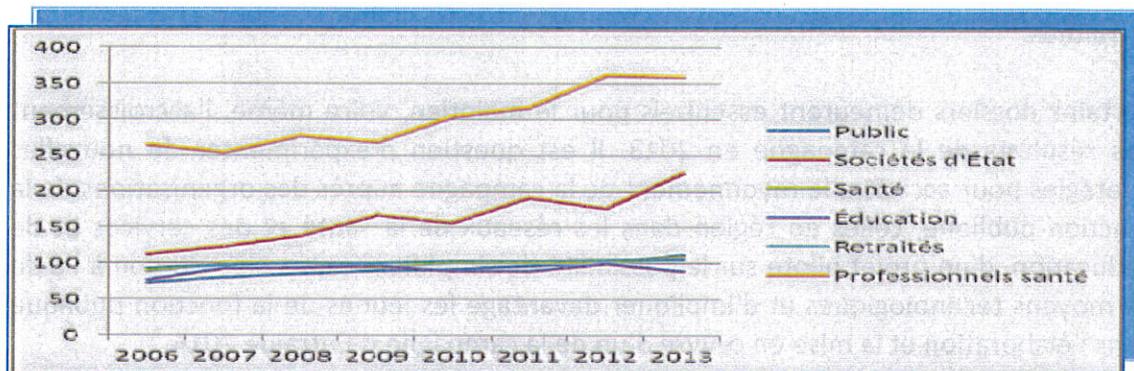
**Le tableau suivant montre l'évolution de ceux-ci par clientèle entre 2012 et 2013.**

| CLIENTÈLES                                       | 2012<br>\$ | 2013<br>\$ |
|--|------------|------------|
| Ministères, organismes et sociétés d'État        | 104,73     | 111,81     |
| Santé et services sociaux                        | 100,28     | 108,58     |
| Éducation  | 99,40      | 89,24      |
| Personnes retraitées                             | 104,10     | 105,54     |
| Professionnels de la santé rémunérés par la RAMQ | 361,09     | 359,51     |

En 2013, à l'exception du secteur de l'éducation et des professionnels de la santé rémunérés par la Régie de l'assurance maladie du Québec, toutes les clientèles ont connu une hausse de leur don moyen. Malgré la baisse des taux de participation, les dons moyens par clientèles se comportent à la hausse depuis 2006.

Le graphique suivant montre l'évolution du don moyen par clientèle par année depuis 2006, excluant celui des professionnels de la santé rémunérés par la RAMQ qui dépasse 250 \$ :

**DON MOYEN PAR CLIENTÈLE DEPUIS 2006**



L'augmentation du taux de participation de cette clientèle aurait très certainement un impact positif sur les résultats des prochaines campagnes.

## 6.2 Dons selon le mode de sollicitation utilisé

Étant donné que le décret 255-2011 a pour but de donner à plusieurs organismes l'accès à la sollicitation par la retenue à la source, il est intéressant d'évaluer si les donateurs favorisent ce mode. Le tableau suivant montre les montants accumulés selon les moyens utilisés pour exprimer le don.

| MODALITÉS                    | 2012             |    | 2013             |    |
|------------------------------|------------------|----|------------------|----|
|                              | \$               | %  | \$               | %  |
| Retenues à la source         | 5 776 337        | 78 | 5 844 994        | 77 |
| Comptant (chèques et argent) | 694 139          | 9  | 668 948          | 9  |
| Activités                    | 512 245          | 7  | 552 295          | 7  |
| Corporatifs                  | 460 443          | 6  | 489 850          | 7  |
|                              | <b>7 443 164</b> |    | <b>7 556 087</b> |    |

**Constat** : le mode de la retenue à la source (versement unique ou périodique) a permis de cumuler 77,6 % des sommes recueillies en 2012 et 77,4 % en 2013.

## 7. LES PERSPECTIVES 2014-2015

En 2014, le Comité Entraide souhaite fidéliser davantage les organisations participantes et favoriser l'adhésion de nouvelles organisations. Les axes d'intervention sont nombreux : offrir et valoriser diverses modalités de dons en prônant celle de la retenue à la source, supporter davantage les artisans impliqués, définir et proposer des outils de promotion et de reddition plus accessibles et faciles à utiliser, impliquer davantage les partenaires philanthropiques dans les opérations de la campagne, améliorer le programme de reconnaissance, adapter les processus de sollicitation aux diverses clientèles, maximiser davantage les efforts afin de joindre les personnes en voie d'être retraitées.

Certains dossiers demeurent essentiels pour le maintien, voire même, l'accroissement des résultats de la campagne en 2013. Il est question d'expérimenter de nouvelles stratégies pour accroître le rayonnement de la campagne auprès des organisations de la fonction publique, celles en région dans les réseaux de la santé et des services et de l'éducation, d'un projet pilote sur la possibilité de simplifier l'expression du don à l'aide de moyens technologiques et d'impliquer davantage les jeunes de la fonction publique dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un de la campagne d'Entraide 2014.

Des efforts seront consentis par le Comité Entraide et le Secrétariat pour introduire une plus grande culture philanthropique dans la fonction publique, donnant suite à une analyse exhaustive des tendances en philanthropie observées au Québec et divulguées par la compagnie Épisode.

## 8. CONCLUSION

Depuis 1968, le gouvernement du Québec encourage les employés à soutenir les personnes en situation de vulnérabilité en donnant via sa campagne annuelle de sollicitation. Plus de 190 millions de dollars ont été distribués à ce jour. Sans l'appui des hauts dirigeants, l'apport des directeurs de campagne, des solliciteurs, des équipes de campagnes de chaque organisation participante, ces résultats n'auraient pu être possibles. Le Comité Entraide et le Secrétariat permanent continueront d'encadrer ces campagnes, avec le désir sincère d'accroître les résultats pour aider le plus de gens possible et aussi, développer de plus en plus une culture du don au sein du personnel de l'État québécois.

## ANNEXE I

### LE VOLET RECONNAISSANCE DE LA CAMPAGNE 2012

#### DES ARTISANS RÉCOMPENSÉS

Dans le cycle d'une campagne de sollicitation, l'étape de la reconnaissance est cruciale pour fidéliser les organisations participantes et les nombreux artisans qui, d'une manière ou d'une autre, font la réussite de celle-ci et permettent du même coup de distribuer des montants forts appréciables aux partenaires philanthropiques.

#### Liste des lauréats des prix du programme de reconnaissance

##### PRIX PHILANTHROPES

###### SECTEUR PUBLIC – Prix Philanthrope

Commission de l'équité salariale  
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport  
Ministère des Transports  
Société de l'assurance automobile du Québec  
Vérificateur général du Québec

###### SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX – Prix Philanthrope

Agence de la santé et des services sociaux du Bas St-Laurent  
Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière  
Centre de santé et de services sociaux de la Matapédia  
Centre de santé et de services sociaux Jardins – Roussillon

###### ÉDUCATION – Prix philanthrope

Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal  
Cégep de la Gaspésie et des Îles  
Commission scolaire des Monts-et-Marées  
Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île

Le Comité Entraide a le souci de dire MERCI aux artisans remarquables qui se sont distingués de façon exceptionnelle au cours de la campagne entre autres par leur engagement et leur créativité.

**Lauréats 2013 du prix de l'Artisan Philanthrope, du prix de la Relève et du prix Hommage**

**PRIX ARTISAN PHILANTHROPE**

**Secteur public**

M. Gilles Pettigrew, Conseil des arts et des lettres du Québec

**Secteur de la santé et des services sociaux**

M. Claude Kimpton, Centre de la santé et des services sociaux du Nord de Lanaudière

**Secteur de l'éducation**

Aucun lauréat

**PRIX DE LA RELÈVE (35 ANS ET MOINS)**

M. Luc Laprise, Curateur public du Québec

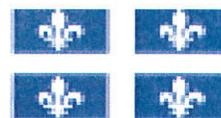
**PRIX HOMMAGE ENTRAIDE (PERSONNE AYANT ÉTÉ IMPLIQUÉE PENDANT PLUSIEURS ANNÉES ET RECONNUE PAR SES PAIRS)**

Mme Nicole Giguère, ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs

## ANNEXE II

**Comité Entraide  
Secteurs public  
et parapublic**

**Québec**



Campagne d'Entraide  
Centrale,  
Partenariat-Québec,  
Croix-Rouge canadienne, Division du Québec

### LES ÉTATS FINANCIERS

PARTIE I : Exercice clos le 31 décembre 2013

PARTIE II – Exercice clos le 31 mars 2014



***ANNEXE II – PARTIE 1***

***COMITÉ ENTRAIDE***  
*Secteurs public et parapublic*

***ÉTATS FINANCIERS***  
*de l'exercice clos*  
*le 31 décembre 2013*

## TABLE DES MATIÈRES

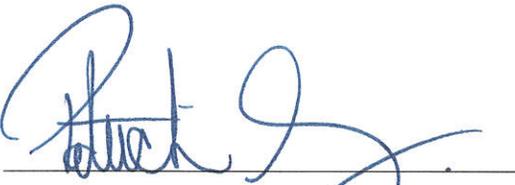
|  |      |
|--|------|
| <b>RAPPORT DE LA DIRECTION</b>                 | 3    |
| <b>RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT</b>       | 4-5  |
| <b>ÉTATS FINANCIERS</b>                        |      |
| État des résultats et évolution de l'actif net | 6    |
| État de la situation financière                | 7    |
| État des flux de trésorerie                    | 8    |
| Notes complémentaires                          | 9-14 |

## RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Comité Entraide – secteurs public et parapublic (Comité Entraide) au 31 décembre 2013 ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers du Comité Entraide, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer les coprésidents du Comité Entraide pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Patrick Grenier  
Vice-président exécutif du Comité Entraide  
Secteurs public et parapublic



Pascale Despins  
Directrice du Secrétariat Entraide  
Secteurs public et parapublic

Québec, le 22 août 2014



## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux coprésidents du Comité Entraide – secteurs public et parapublic

### Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Comité Entraide – secteurs public et parapublic, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2013, l'état des résultats et évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

#### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### *Responsabilité de l'auditeur*

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit assortie d'une réserve.

## **Rapport sur les états financiers (suite)**

### *Fondement de l'opinion avec réserve*

Comme c'est le cas de nombreux organismes de bienfaisance, le Comité Entraide – secteurs public et parapublic obtient une partie de ses souscriptions au comptant et pour lesquelles il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Par conséquent, mon audit de ces souscriptions s'est limité aux montants présentés dans les états financiers du Comité Entraide – secteurs public et parapublic et je n'ai pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux souscriptions à recevoir – comptant et activités de financement et aux sommes à distribuer aux partenaires philanthropiques.

### *Opinion avec réserve*

À mon avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Comité Entraide – secteurs public et parapublic au 31 décembre 2013, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

## **Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec par intérim,



Michel Samson, CPA auditeur, CA

Québec, le 22 août 2014

**COMITÉ ENTRAIDE – SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC**  
**ÉTAT DES RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET**  
**DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013**

|  | 2013   | 2012   |
|--|--------|--------|
| <b>PRODUITS</b>                              |        |        |
| Intérêts                                     | 19 434 | 15 008 |
| <b>CHARGES (note 3)</b>                      |        |        |
| Communication et développement               | 6 405  | 12 094 |
| <b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b> | 13 029 | 2 914  |
| <b>ACTIF NET AU DÉBUT</b>                    | 7 389  | 4 475  |
| <b>ACTIF NET À LA FIN (note 9)</b>           | 20 418 | 7 389  |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

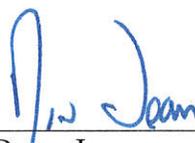
**COMITÉ ENTRAIDE – SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC**  
**ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2013**

|  | 2013       | 2012       |
|--|------------|------------|
|  | \$         | \$         |
| <b>ACTIF</b>   |            |            |
| <b>À court terme</b>   |            |            |
| Encaisse   | 144 688 \$ | 186 455 \$ |
| Dépôts à terme rachetables, 1,13 % (1,08 % en 2012), échéant le 17 novembre 2014 | 2 790 759  | 1 568 957  |
| Souscriptions à recevoir (note 4)  | 5 725 532  | 5 687 971  |
| Intérêts courus  | 3 046      | 2 200      |
|  | 8 664 025  | 7 445 583  |
| <b>PASSIF</b>  |            |            |
| Sommes à distribuer aux partenaires philanthropiques (note 5)                    | 8 643 607  | 7 438 194  |
| <b>ACTIF NET</b> (note 9)  | 20 418     | 7 389      |
|  | 8 664 025  | 7 445 583  |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**POUR LE COMITÉ ENTRAIDE – SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC**

  
 Lucie Martineau  
 Coprésidente

  
 Denys Jean  
 Coprésident

**COMITÉ ENTRAIDE – SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC**  
**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**  
**DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013**

|  | 2013      | 2012      |
|--|-----------|-----------|
| <b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>  |           |           |
| Excédent des produits sur les charges  | 13 029    | 2 914     |
| Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement                     |           |           |
| Souscriptions à recevoir   | (37 561)  | 98 773    |
| Intérêts courus  | (846)     | 129       |
| Sommes à distribuer aux partenaires philanthropiques                               | 1 205 413 | (109 588) |
|  | 1 167 006 | (10 686)  |
| <b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b> | 1 180 035 | (7 772)   |
| <b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>              | 1 755 412 | 1 763 184 |
| <b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>              | 2 935 447 | 1 755 412 |
| La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des postes suivants :  |           |           |
| Encaisse   | 144 688   | 186 455   |
| Dépôts à terme rachetables   | 2 790 759 | 1 568 957 |
|  | 2 935 447 | 1 755 412 |

## **COMITÉ ENTRAIDE – SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC**

### **NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**AU 31 DÉCEMBRE 2013**

#### **1- CONSTITUTION ET OBJET**

Le Comité Entraide – secteurs public et parapublic (Comité Entraide) (auparavant Comité Centraide – secteurs public et parapublic) est formé en vertu du décret 390-2006 du gouvernement du Québec, qui a été reconduit le 23 mars 2011 (255-2011) pour une période de 5 ans. Il a pour mission de coordonner les activités de la campagne annuelle de souscription principalement auprès des employés du gouvernement du Québec, des organismes gouvernementaux, des députés de l'Assemblée nationale, des professionnels de la santé et des personnes retraitées du gouvernement et des organismes publics au profit des partenaires philanthropiques. Les sommes perçues sont distribuées, conformément à la volonté des donateurs, aux partenaires philanthropiques suivants : les 18 Centraide, Partenairesanté-Québec et ses 16 membres et la Croix-Rouge canadienne, division du Québec.

Le Comité Entraide est reconnu comme un organisme de bienfaisance au sens de la Loi sur les impôts du Québec et de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada. Il est par conséquent exempté d'impôts sur le revenu et possède le droit d'émettre des reçus de charité pour fins fiscales.

Les présents états financiers portent sur les opérations de la fiducie de bienfaisance des employés créée pour faciliter la gestion et la remise de la totalité des dons recueillis.

#### **2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

La préparation des états financiers du Comité Entraide par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction. Le principal élément pour lequel la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses est la provision pour pertes sur souscriptions retenues à la source à recevoir.

#### **INSTRUMENTS FINANCIERS**

##### **Évaluation initiale**

Les instruments financiers sont constatés à la juste valeur à la date de transaction.

##### **Juste valeur**

La juste valeur des instruments financiers est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

**COMITÉ ENTRAIDE – SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2013**

**2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

**Catégories d'instruments financiers et évaluation ultérieure**

Les gains et les pertes qui découlent de la réévaluation de la juste valeur des actifs et passifs financiers sont constatés aux résultats, le cas échéant.

L'encaisse est évaluée au coût et les instruments financiers à court terme suivants sont désignés à la juste valeur de façon irrévocable : dépôts à terme rachetables, souscriptions à recevoir, intérêts courus à recevoir de même que les sommes à distribuer aux partenaires philanthropiques.

**CONSTATATION DES PRODUITS**

Les revenus d'intérêt sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice en considérant le nombre de jours de détention.

**APPORTS REÇUS SOUS FORME DE BIENS ET SERVICES**

Le Comité Entraide reçoit gratuitement des apports sous forme de services de publicité. Ces apports et les charges correspondantes ne sont pas comptabilisés par le Comité Entraide.

**TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE**

La politique du Comité Entraide consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'encaisse et les placements facilement convertibles à court terme dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

**3- CHARGES ASSUMÉES PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

Le traitement et les frais de déplacement des membres du Comité Entraide et d'autres employés du gouvernement appelés à collaborer à la campagne d'Entraide sont assumés par les ministères et organismes du gouvernement qui les emploient. Les frais de fonctionnement du Secrétariat permanent du Comité Entraide sont assumés par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS). Les charges non assumées par le MESS sont financées à même les intérêts générés par les dons. Les charges assumées par le gouvernement du Québec et ses organismes ne sont pas présentés à l'état des résultats.

COMITÉ ENTRAIDE – SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC  
 NOTES COMPLÉMENTAIRES  
 AU 31 DÉCEMBRE 2013

4- SOUSCRIPTIONS À RECEVOIR

|  | 2013      | 2012      |
|--|-----------|-----------|
| Campagne auprès des employés et retraités  | \$        | \$        |
| Retenues à la source   | 5 292 179 | 5 271 999 |
| Comptant et activités de financement   | 200 471   | 182 373   |
| Dons institutionnels   | 381 983   | 383 204   |
| Provision pour pertes sur souscriptions retenues à la source à recevoir (note 6) | (149 101) | (149 605) |
|  | 5 725 532 | 5 687 971 |

COMITÉ ENTRAIDE – SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 DÉCEMBRE 2013

**5- SOMMES À DISTRIBUER AUX PARTENAIRES PHILANTHROPIQUES**

Les sommes à distribuer aux partenaires philanthropiques représentent les souscriptions provenant des engagements de dons par des individus reçus au cours d'une campagne de sollicitation. Ils font l'objet de retenues à la source, de versements comptants ou résultent d'activités de financement. Il y a également ceux provenant des institutions qui font l'objet d'une comptabilisation distincte. Ces sommes sont réduites des mauvaises créances les ayant affectées. Le solde de tous ces engagements est destiné aux trois (3) partenaires philanthropiques identifiés à la note 1.

|  | 2013               | 2012               |
|--|--------------------|--------------------|
|  | \$                 | \$                 |
| <b>SOLDE AU DÉBUT</b>                            | 7 438 194          | 7 547 782          |
| Souscriptions                                    |                    |                    |
| Retenues à la source                             | 5 844 993          | 5 776 337          |
| Comptant et activités de financement             | 1 221 244          | 1 206 384          |
| Dons institutionnels                             | 489 850            | 460 443            |
|  | <u>7 556 087</u>   | <u>7 443 164</u>   |
| Mauvaises créances (note 6)                      | (119 387)          | (124 992)          |
|  | <u>7 436 700</u>   | <u>7 318 172</u>   |
| Versements aux partenaires philanthropiques :    |                    |                    |
| Exercices clos le 31 décembre 2010 et antérieurs | (119 850)          | (38 245)           |
| Exercice clos le 31 décembre 2011                | (24 787)           | (7 389 515)        |
| Exercice clos le 31 décembre 2012                | (6 086 650)        | -                  |
|  | <u>(6 231 287)</u> | <u>(7 427 760)</u> |
| <b>SOLDE À LA FIN</b>                            | <u>8 643 607</u>   | <u>7 438 194</u>   |

## COMITÉ ENTRAIDE – SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 DÉCEMBRE 2013

#### 6- MAUVAISES CRÉANCES

|  | 2013     | 2012     |
|--|----------|----------|
|  | \$       | \$       |
| Provision pour pertes sur souscriptions retenues à la source à recevoir à la fin de l'exercice | 149 101  | 149 605  |
| Ajustement des mauvaises créances de l'exercice précédent                                      | (29 714) | (24 613) |
|  | 119 387  | 124 992  |

#### 7- OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Comité Entraide est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Comité Entraide n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés à l'exception des charges assumées par le gouvernement du Québec mentionnées à la note 3.

#### 8- INSTRUMENTS FINANCIERS

##### Gestion des risques liés aux instruments financiers

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion l'assurant de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

##### Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers est équivalente à leur coût étant donné la courte période avant l'échéance.

##### Risque de crédit

Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie est essentiellement réduit au minimum en s'assurant que les excédents de trésoreries sont investis dans des placements très liquides. La politique du Comité Entraide est d'investir les excédants de trésoreries auprès d'institutions financières réputées.

L'exposition maximale au risque de crédit du Comité Entraide correspond à la valeur comptable des éléments d'actifs financiers. Le Comité Entraide procède à une évaluation continue de ces actifs et comptabilise une provision pour pertes au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

## COMITÉ ENTRAIDE – SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 DÉCEMBRE 2013

#### 8- INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Le tableau suivant présente la balance chronologique des souscriptions à recevoir, déduction faite de la provision pour pertes sur souscriptions retenues à la source à recevoir.

|  | 2013             | 2012             |
|--|------------------|------------------|
|  | \$               | \$               |
| <b>Souscriptions déduction faite de la provision pour pertes sur souscriptions retenues à la source à recevoir</b> |                  |                  |
| Moins de 90 jours suivant la date de l'engagement – campagne de l'année courante                                   | 5 786 206        | 5 713 446        |
| Plus de 90 jours suivant la date de l'engagement – campagne de l'année précédente                                  | 88 427           | 124 130          |
|  | <b>5 874 633</b> | <b>5 837 576</b> |
| Provision pour pertes sur souscriptions retenues à la source à recevoir (note 6)                                   | (149 101)        | (149 605)        |
|  | <b>5 725 532</b> | <b>5 687 971</b> |

Bien qu'identifiées à plus de 90 jours suivant la date de l'engagement, les sommes correspondantes à la campagne de l'année précédente ont toutes été recouvrées au moment de produire les états financiers. Elles sont en majorité liées à des engagements par déductions à la source dont l'exigibilité avait été respectée.

La provision pour pertes sur souscriptions retenues à la source à recevoir représente 3 % de ces engagements provenant de la campagne de l'année courante. Le Comité Entraide est d'avis que cette provision est suffisante pour couvrir le risque de non-paiement.

#### Risque de taux d'intérêt

Les dépôts à terme portent intérêt à taux fixes. Le risque auquel est exposé le Comité Entraide est donc minime.

#### 9- ACTIF NET

L'actif net représente l'excédent des produits d'intérêts sur les dépenses de communications et développement.

## ***ANNEXE II – PARTIE 2***

***COMITÉ ENTRAIDE***  
*Secteurs public et parapublic*

***ÉTATS FINANCIERS***  
*de l'exercice de trois mois clos*  
*le 31 mars 2014*

## TABLE DES MATIÈRES

|  |      |
|--|------|
| <b>RAPPORT DE LA DIRECTION</b>                 | 3    |
| <b>RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT</b>       | 4-5  |
| <b>ÉTATS FINANCIERS</b>                        |      |
| État des résultats et évolution de l'actif net | 6    |
| État de la situation financière                | 7    |
| État des flux de trésorerie                    | 8    |
| Notes complémentaires                          | 9-14 |

## RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Comité Entraide – secteurs public et parapublic (Comité Entraide) au 31 mars 2014 ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Pour s’acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l’assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu’elles sont dûment approuvées et qu’elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l’audit des états financiers du Comité Entraide, conformément aux normes d’audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l’auditeur indépendant expose la nature et l’étendue de cet audit et l’expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer les coprésidents du Comité Entraide pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Patrick Grenier  
Vice-président exécutif du Comité Entraide  
Secteurs public et parapublic



Pascale Despins  
Directrice du Secrétariat Entraide  
Secteurs public et parapublic

Québec, le 22 août 2014



## **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

Aux coprésidents du Comité Entraide – secteurs public et parapublic

### **Rapport sur les états financiers**

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Comité Entraide – secteurs public et parapublic, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2014, l'état des résultats et évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice de trois mois clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

#### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### *Responsabilité de l'auditeur*

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit assortie d'une réserve.

## **Rapport sur les états financiers (suite)**

### *Fondement de l'opinion avec réserve*

Comme c'est le cas de nombreux organismes de bienfaisance, le Comité Entraide – secteurs public et parapublic obtient une partie de ses souscriptions au comptant et pour lesquelles il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Par conséquent, mon audit de ces souscriptions s'est limité aux montants présentés dans les états financiers du Comité Entraide – secteurs public et parapublic et je n'ai pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux souscriptions à recevoir – comptant et activités de financement et aux sommes à distribuer aux partenaires philanthropiques.

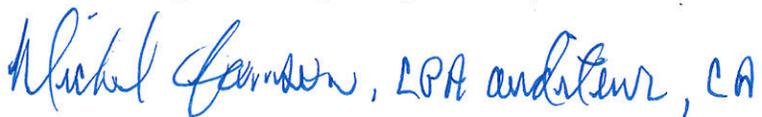
### *Opinion avec réserve*

À mon avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Comité Entraide – secteurs public et parapublic au 31 mars 2014, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice de trois mois clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

## **Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec par intérim,



Michel Samson, CPA auditeur, CA

Québec, le 22 août 2014

COMITÉ ENTRAIDE – SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC  
 ÉTAT DES RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET  
 DE L'EXERCICE DE 3 MOIS CLOS LE 31 MARS 2014

|  | 31 mars<br>2014<br>(3 mois) | 31 décembre<br>2013<br>(12 mois) |
|--|-----------------------------|----------------------------------|
| <b>PRODUITS</b>                              |                             |                                  |
| Intérêts                                     | 7 620                       | 19 434                           |
| <b>CHARGES (note 3)</b>                      |                             |                                  |
| Communication et développement               | 4 866                       | 6 405                            |
| <b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b> | 2 754                       | 13 029                           |
| <b>ACTIF NET AU DÉBUT</b>                    | 20 418                      | 7 389                            |
| <b>ACTIF NET À LA FIN (note 9)</b>           | 23 172                      | 20 418                           |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

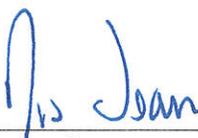
**COMITÉ ENTRAIDE – SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC**  
**ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE**  
**DU 31 MARS 2014**

|  | 31mars 2014 | 31 décembre 2013 |
|--|-------------|------------------|
|  | \$          | \$               |
| <b>ACTIF</b>   |             |                  |
| <b>À court terme</b>   |             |                  |
| Encaisse   | 13 738      | 144 688          |
| Dépôts à terme rachetables, 1,13 % (1,13 % en 2013), échéant le 17 novembre 2014 | 1 050 259   | 2 790 759        |
| Souscriptions à recevoir (note 4)  | 3 807 644   | 5 725 532        |
| Intérêts courus  | 10 666      | 3 046            |
|  | 4 882 307   | 8 664 025        |
| <b>PASSIF</b>  |             |                  |
| Sommes à distribuer aux partenaires philanthropiques (note 5)                    | 4 859 135   | 8 643 607        |
| <b>ACTIF NET</b> (note 9)  | 23 172      | 20 418           |
|  | 4 882 307   | 8 664 025        |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**POUR LE COMITÉ ENTRAIDE – SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC**

  
 Lucie Martineau  
 Coprésidente

  
 Denys Jean  
 Coprésident

COMITÉ ENTRAIDE – SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE DE 3 MOIS CLOS LE 31 MARS 2014

|  | 31 mars 2014<br>(3 mois) | 31 décembre<br>2013<br>(12 mois) |
|--|--------------------------|----------------------------------|
| <b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>  |                          |                                  |
| Excédent des produits sur les charges  | 2 754                    | 13 029                           |
| Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement                     |                          |                                  |
| Souscriptions à recevoir   | 1 917 888                | (37 561)                         |
| Intérêts courus  | (7 620)                  | (846)                            |
| Sommes à distribuer aux partenaires philanthropiques                               | (3 784 472)              | 1 205 413                        |
|  | (1 874 204)              | 1 167 006                        |
| <b>(DIMINUTION) AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b> | <b>(1 871 450)</b>       | <b>1 180 035</b>                 |
| <b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>              | <b>2 935 447</b>         | <b>1 755 412</b>                 |
| <b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>              | <b>1 063 997</b>         | <b>2 935 447 \$</b>              |
| La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des postes suivants :  |                          |                                  |
|  | 13 738                   | 144 688                          |
| Encaisse   |                          | 2 790 759                        |
| Dépôts à terme rachetables   | 1 050 259                |                                  |
|  | 1 063 997                | 2 935 447                        |

## COMITÉ ENTRAIDE – SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2014

#### 1- CONSTITUTION ET OBJET

Le Comité Entraide – secteurs public et parapublic (Comité Entraide) (auparavant Comité Centraide – secteurs public et parapublic) est formé en vertu du décret 390-2006 du gouvernement du Québec, qui a été reconduit le 23 mars 2011 (255-2011) pour une période de 5 ans. Il a pour mission de coordonner les activités de la campagne annuelle de souscription principalement auprès des employés du gouvernement du Québec, des organismes gouvernementaux, des députés de l'Assemblée nationale, des professionnels de la santé et des personnes retraitées du gouvernement et des organismes publics au profit des partenaires philanthropiques. Les sommes perçues sont distribuées, conformément à la volonté des donateurs, aux partenaires philanthropiques suivants : les 18 Centraide, Partenairesanté-Québec et ses 16 membres et la Croix-Rouge canadienne, division du Québec.

Le Comité Entraide est reconnu comme un organisme de bienfaisance au sens de la Loi sur les impôts du Québec et de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada. Il est par conséquent exempté d'impôts sur le revenu et possède le droit d'émettre des reçus de charité pour fins fiscales.

Les présents états financiers portent sur les opérations de la fiducie de bienfaisance des employés créée pour faciliter la gestion et la remise de la totalité des dons recueillis.

#### Changement de date de fin de l'exercice financier

La résolution 2014-04-03-56 du Comité Entraide du 3 avril 2014 fixe dorénavant au 31 mars de chaque année la date de fin de l'exercice financier du Comité Entraide.

#### 2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La préparation des états financiers du Comité Entraide par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction. Le principal élément pour lequel la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses est la provision pour pertes sur souscriptions retenues à la source à recevoir.

#### INSTRUMENTS FINANCIERS

##### Évaluation initiale

Les instruments financiers sont constatés à la juste valeur à la date de transaction.

##### Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

## **COMITÉ ENTRAIDE – SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC**

### **NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**AU 31 MARS 2014**

## **2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

### **Catégories d'instruments financiers et évaluation ultérieure**

Les gains et les pertes qui découlent de la réévaluation de la juste valeur des actifs et passifs financiers sont constatés aux résultats, le cas échéant.

L'encaisse est évaluée au coût et les instruments financiers à court terme suivants sont désignés à la juste valeur de façon irrévocable : dépôts à terme rachetables, souscriptions à recevoir, intérêts courus à recevoir de même que les sommes à distribuer aux partenaires philanthropiques.

### **CONSTATATION DES PRODUITS**

Les revenus d'intérêt sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice en considérant le nombre de jours de détention.

### **APPORTS REÇUS SOUS FORME DE BIENS ET SERVICES**

Le Comité Entraide reçoit gratuitement des apports sous forme de services de publicité. Ces apports et les charges correspondantes ne sont pas comptabilisés par le Comité Entraide.

### **TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE**

La politique du Comité Entraide consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'encaisse et les placements facilement convertibles à court terme dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

## **3- CHARGES ASSUMÉES PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

Le traitement et les frais de déplacement des membres du Comité Entraide et d'autres employés du gouvernement appelés à collaborer à la campagne d'Entraide sont assumés par les ministères et organismes du gouvernement qui les emploient. Les frais de fonctionnement du Secrétariat permanent du Comité Entraide sont assumés par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS). Les charges non assumées par le MESS sont financées à même les intérêts générés par les dons. Les charges assumées par le gouvernement du Québec et ses organismes ne sont pas présentés à l'état des résultats.

COMITÉ ENTRAIDE – SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC  
 NOTES COMPLÉMENTAIRES  
 AU 31 MARS 2014

4- SOUSCRIPTIONS À RECEVOIR

|  | 31 mars<br>2014 | 31 décembre<br>2013 |
|--|-----------------|---------------------|
| Campagne auprès des employés et retraités  | \$              | \$                  |
| Retenues à la source   | 3 910 154       | 5 292 179           |
| Comptant et activités de financement   | 46 612          | 200 471             |
| Dons institutionnels   | (123)           | 381 983             |
| Provision pour pertes sur souscriptions retenues à la source à recevoir (note 6) | (148 999)       | (149 101)           |
|  | 3 807 644       | 5 725 532           |

## COMITÉ ENTRAIDE – SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2014

#### 5- SOMMES À DISTRIBUER AUX PARTENAIRES PHILANTHROPIQUES

Les sommes à distribuer aux partenaires philanthropiques représentent les souscriptions provenant des engagements de dons par des individus reçus au cours d'une campagne de sollicitation. Ils font l'objet de retenues à la source, de versements comptants ou résultent d'activités de financement. Il y a également ceux provenant des institutions qui font l'objet d'une comptabilisation distincte. Ces sommes sont réduites des mauvaises créances les ayant affectées. Le solde de tous ces engagements est destiné aux trois (3) partenaires philanthropiques identifiés à la note 1.

|  | 31 mars<br>2014<br>\$ | 31 décembre<br>2013<br>\$ |
|--|-----------------------|---------------------------|
| <b>SOLDE AU DÉBUT</b>                            | 8 643 607             | 7 438 194                 |
| Souscriptions                                    |                       |                           |
| Retenues à la source                             | -                     | 5 844 993                 |
| Comptant et activités de financement             | -                     | 1 221 244                 |
| Dons institutionnels                             | -                     | 489 850                   |
|  | -                     | 7 556 087                 |
| Mauvaises créances (note 6)                      | 577                   | (119 387)                 |
|  | 577                   | 7 436 700                 |
| Versements aux partenaires philanthropiques :    |                       |                           |
| Exercices clos le 31 décembre 2010 et antérieurs | -                     | (119 850)                 |
| Exercice clos le 31 décembre 2011                | -                     | (24 787)                  |
| Exercice clos le 31 décembre 2012                | (1 207 882)           | (6 086 650)               |
| Exercice clos le 31 décembre 2013                | (2 577 167)           | -                         |
|  | (3 785 049)           | (6 231 287)               |
| <b>SOLDE À LA FIN</b>                            | 4 859 135             | 8 643 607                 |

**COMITÉ ENTRAIDE – SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**AU 31 MARS 2014**

**6- MAUVAISES CRÉANCES**

|  | 31 mars<br>2014<br>\$ | 31 décembre<br>2013<br>\$ |
|--|-----------------------|---------------------------|
| Provision pour pertes sur souscriptions retenues à la source à recevoir à la fin de l'exercice | 148 999               | 149 101                   |
| Ajustement des mauvaises créances de l'exercice précédent                                      | (149 576)             | (29 714)                  |
|  | (577)                 | 119 387                   |

**7 - OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS**

Le Comité Entraide est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Comité Entraide n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés à l'exception des charges assumées par le gouvernement du Québec mentionnées à la note 3.

**8- INSTRUMENTS FINANCIERS**

**Gestion des risques liés aux instruments financiers**

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion l'assurant de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

**Juste valeur**

La juste valeur des instruments financiers est équivalente à leur coût étant donné la courte période avant l'échéance.

**Risque de crédit**

Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie est essentiellement réduit au minimum en s'assurant que les excédents de trésoreries sont investis dans des placements très liquides. La politique du Comité Entraide est d'investir les excédants de trésoreries auprès d'institutions financières réputées.

L'exposition maximale au risque de crédit du Comité Entraide correspond à la valeur comptable des éléments d'actifs financiers. Le Comité Entraide procède à une évaluation continue de ces actifs et comptabilise une provision pour pertes au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

## COMITÉ ENTRAIDE – SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2014

#### 8- INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Le tableau suivant présente la balance chronologique des souscriptions à recevoir, déduction faite de la provision pour pertes sur souscriptions retenues à la source à recevoir.

|  | 31 mars 2014     | 31 décembre 2013 |
|--|------------------|------------------|
|  | \$               | \$               |
| <b>Souscriptions déduction faite de la provision pour pertes sur souscriptions retenues à la source à recevoir</b> |                  |                  |
| Moins de 90 jours suivant la date de l'engagement – campagne de l'année courante                                   | -                | 5 786 206        |
| Plus de 90 jours suivant la date de l'engagement – campagne de l'année précédente                                  |                  |                  |
| Campagne 2013  | 3 951 156        | -                |
| Campagne 2012  | 5 487            | 88 427           |
|  | <u>3 956 643</u> | <u>5 874 633</u> |
| Provision pour pertes sur souscriptions retenues à la source à recevoir (note 6)                                   | (148 999)        | (149 101)        |
|  | <u>3 807 644</u> | <u>5 725 532</u> |

Le Comité Entraide estime que les concentrations de risque de crédit relativement aux souscriptions à recevoir sont limitées en raison du nombre élevé de souscripteurs. De plus, les souscriptions à recevoir sont normalement encaissées dans l'année civile suivant la campagne.

La provision pour pertes sur souscriptions retenues à la source à recevoir représente 3 % de ces engagements provenant de la campagne 2013. Le Comité Entraide est d'avis que cette provision est suffisante pour couvrir le risque de non-paiement.

#### Risque de taux d'intérêt

Les dépôts à terme portent intérêt à taux fixes. Le risque auquel est exposé le Comité Entraide est donc minime.

#### 9- ACTIF NET

L'actif net représente l'excédent des produits d'intérêts sur les dépenses de communications et développement.